

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mars 2019

---

**SITUATION ET PRATIQUES DE LA GRANDE DISTRIBUTION ET DE LEURS  
GROUPEMENTS DANS LEURS RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES  
FOURNISSEURS - (N° 1769)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette commission sera notamment chargée d'auditionner les principales centrales d'achat exerçant sur le territoire national ainsi qu'un échantillon représentatif des exploitations agricoles françaises. Enfin, elle présentera des préconisations, d'ordre législatif ou réglementaire, susceptibles de rééquilibrer les relations de la grande distribution et de leurs groupements avec les fournisseurs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de préciser davantage le champ d'action de cette commission d'enquête afin qu'elle ne manque pas sa cible. Il faut également s'assurer que le rapport de cette commission sera suivi d'effets.